



## CONSULTATION PUBLIQUE DE LA COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT SUR LE SUIVI DE L'APPLICATION DE LA REGLEMENTATION METROPOLITAINE SUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX

### MODALITÉS DE TRANSMISSION DES MÉMOIRES À LA COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT

- La date limite de réception des mémoires est le **15 décembre 2014**.
- Le mémoire peut être transmis par courrier, par télécopieur ou par courriel. Il doit être identifié au nom de la personne qui le dépose et au nom de l'organisme qu'elle représente.
- Les signataires devront indiquer s'ils souhaitent être entendus par les membres de la commission de l'environnement lors de séances qui se tiendront au cours des mois de janvier et de février 2015.

<b>Coordonnées du service de l'environnement de la Communauté</b>	
<b>Adresse postale</b>	Communauté métropolitaine de Montréal Service de l'environnement 1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400 Montréal (Québec) H3A 3L6
<b>Adresse Internet</b>	<a href="http://cmm.qc.ca/eaux/consultation/">http://cmm.qc.ca/eaux/consultation/</a>
<b>Téléphone</b>	(514) 350-2595
<b>Télécopieur</b>	(514) 350-2599
<b>Courriel</b>	<a href="mailto:eaux@cmm.qc.ca">eaux@cmm.qc.ca</a>
<b>Informations</b>	M. Alain Rousseau, ing., M.Sc.A., conseiller en recherche

Les dates et les modalités des séances publiques de la commission de l'environnement seront établies et communiquées ultérieurement.

Ces séances se dérouleront, en public, dans les locaux de la Communauté en présence des membres de la commission de l'environnement et pourraient faire l'objet d'un enregistrement audio.

Les personnes qui désirent émettre leurs commentaires uniquement de façon verbale sont invitées à informer la Communauté de leur intention, par téléphone, par courriel, au plus tard le 15 décembre 2014.

L'ensemble des mémoires présentés seront rendus publics à la suite des audiences publiques sur le site Internet de la Communauté. Les mémoires déposés mais non présentés par leurs auteurs devant la commission seront également rendus publics à la fin des audiences publiques.